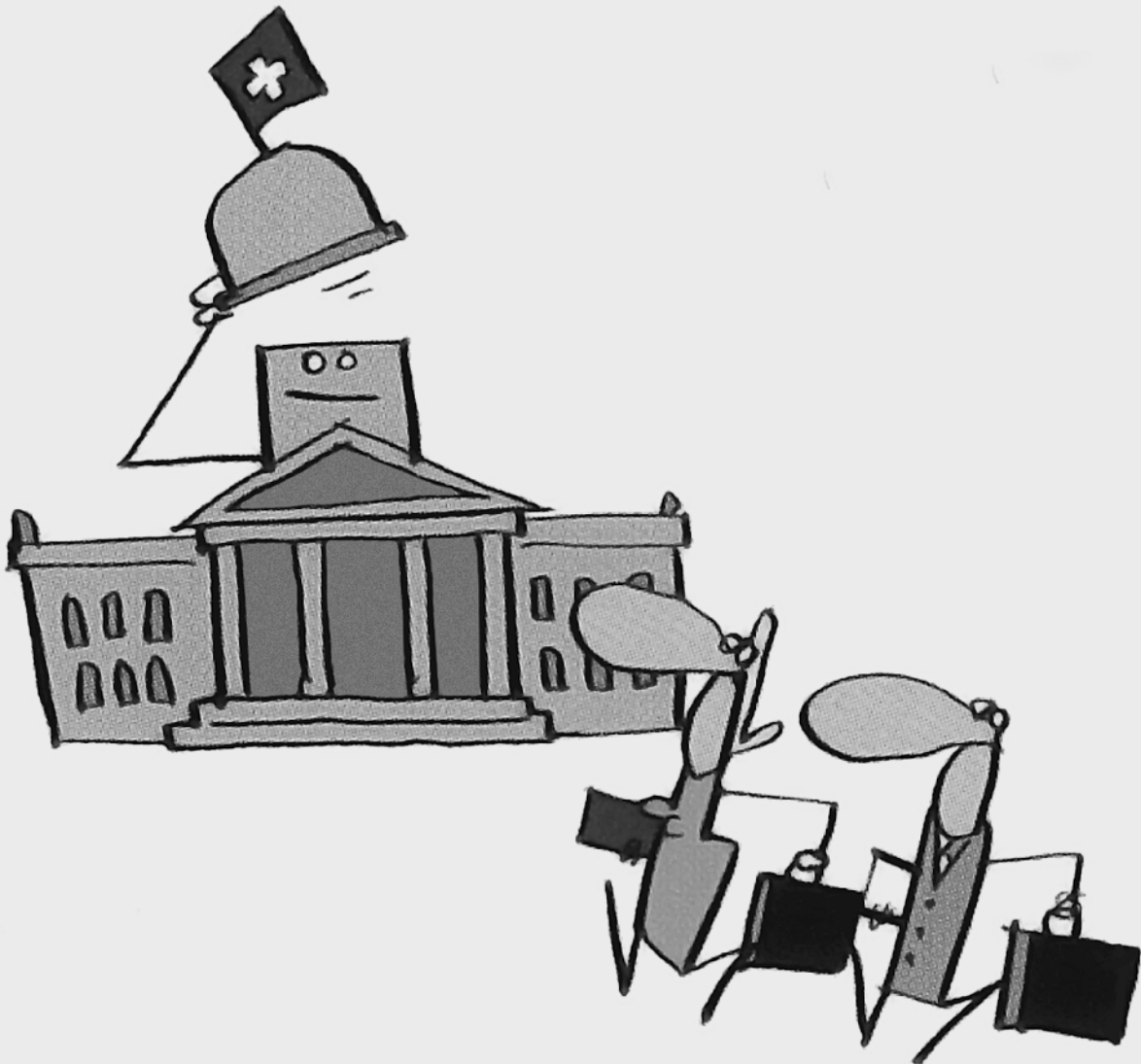




Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Citoyenneté

Assumer son appartenance, sa participation et
sa responsabilité



Commission fédérale pour les questions de migration CFM
Documentation sur la politique de migration

© 2010 Commission fédérale pour les questions de migration CFM

Auteur:

Christoph Keller

Rédaction

Simone Prodolliet, Sylvana Béchon

Traduction

Françoise Copponex, Genève

Page de couverture

© Mix&Remix/Jeu Helvetic

Graphisme/impression

W. Gassmann SA, Bienne

Distribution

OFCL, Publications fédérales, CH-3003 Berne

www.bundespublikationen.admin.ch

Art.-N° 420.924.F

Commission fédérale pour les questions de migration

Quellenweg 6

CH 3003 Berne-Wabern

Tél. 031 325 91 16

www.ekm.admin.ch

Citoyenneté

Assumer son appartenance, sa participation et
sa responsabilité

Christoph Keller

Octobre 2010

Sommaire

	AVANT-PROPOS	5
1	ENTRÉE EN MATIÈRE	6
2	COMMENT FAIRE PARTIE INTÉGRANTE D'UNE COLLECTIVITÉ?	7
	Le citoyen économique, le citoyen du monde, le citoyen	7
	La force d'attraction de sa «propre culture»	8
	La nationalité et la citoyenneté	9
	<i>Portrait:</i> Le citoyen du monde	10
3	«BÜRGER, «CITIZEN», CITOYEN	11
	La double fonction du droit de cité	11
	La citoyenneté – participation active et présence dans les affaires publiques	12
	La citoyenneté – devenir citoyen ou être citoyen	12
	La citoyenneté dans le contexte helvétique	13
	<i>Portrait:</i> La citoyenne et son réseau	15
4	LES LIEUX DE PARTICIPATION	16
	La citoyenneté liée à un lieu particulier	16
	Les conditions cadre de la participation	17
5	LA CITOYENNETÉ À TITRE DE PARTICIPATION	18
	Entretien avec Gianni D'Amato	18
	<i>Portrait:</i> Un citoyen local	20
6	COMPÉTENCE, DÉMOCRATIE, VISIBILITÉ	21
7	BIBLIOGRAPHIE	22

Avant-propos

La Suisse est une société pluraliste et un pays qui, depuis plus d'un siècle, tire profit de l'esprit novateur et pionnier des étrangers. Si, avant la Première Guerre mondiale, les immigrés étaient rapidement admis au sein de la population autochtone, ce processus est aujourd'hui significativement plus long. Il existe aussi diverses conceptions de ce que signifie la participation politique et de qui doit disposer des droits politiques.

Aujourd'hui, 1,7 million de personnes d'origine étrangère vivent en Suisse, soit 22% de la population. La plupart d'entre elles sont parfaitement familiarisées avec les us et coutumes locaux: 860 000 d'entre elles vivent dans notre pays depuis plus de 10 ans et 350 000 sont même nées dans notre pays. Dans ce contexte, une question se pose: est-il opportun de continuer à exclure de la participation politique des personnes d'origine étrangère qui ont des liens étroits avec la Suisse?

La Commission fédérale pour les questions de migration CFM est d'avis que les personnes qui vivent depuis longtemps et qui se sont établies à long terme en Suisse devraient être reconnues comme citoyens. En tant que tels, ils devraient tous – là où ce n'est pas encore le cas à l'échelon communal ou cantonal – bénéficier de droits à la liberté et de droits à la participation politique. C'est pour cette raison que la CFM plaide en faveur d'un changement de perspective en faisant une déclaration en faveur de la «citoyenneté». En effet, il convient d'axer la réflexion non seulement sur l'extension au reste de la Suisse des droits de participation classiques dont jouissent les ressortissants étrangers dans quelques cantons et communes de notre pays, mais de redéfinir globalement la participation.

La CFM est d'avis qu'un débat sur la «citoyenneté» peut tout à fait ouvrir de nouvelles voies pour non seulement tenter de mieux mettre à profit et valoriser le potentiel et le savoir-faire des migrants qui contribuent à la prospérité de notre pays, mais aussi d'étayer plus largement que maintenant la légitimité de notre système démocratique. Le fait qu'environ un cinquième de notre population soit exclu de la participation politique ne peut être accepté à long terme. Il en va de la crédibilité de notre démocratie.

La présente publication se veut être une contribution qui réunit les différents aspects liés à la notion de «citoyenneté». Il s'agit de l'appartenance, la participa-

tion active, les droits et les obligations, la responsabilité, la visibilité dans la sphère publique. En abordant ce sujet, la CFM souhaite susciter un nouveau débat dans le discours sur l'intégration. L'idée est de capter les opportunités qui s'ouvrent lorsque des personnes de nationalité étrangère sont perçues comme des citoyens. En effet, non seulement les Suisses, mais aussi les immigrés s'intéressent à la manière dont se modèle la cohabitation dans notre pays et souhaitent apporter leurs compétences et leur savoir.



Francis Matthey, Président de la Commission fédérale pour les questions de migration

1

Entrée en matière

Il y a un an, lors de la réunion des parents de l'école primaire, Aysel Özakin, la mère d'un garçon de huit ans était assise au deuxième rang lorsque le maître de classe arriva au point de l'ordre du jour «Election au conseil de parents de l'école». Le maître expliqua que lors de l'élection, il fallait veiller à ce que les parents de garçons et de filles, mais aussi les parents d'enfants suisses et d'origine étrangère soient équitablement représentés. Aussitôt on vit se présenter le père d'une fillette, apparemment bien situé sur le plan professionnel, bien connu des autres parents, faisant preuve d'engagement pour sa fille, mais aussi pour les affaires de l'école.

Aysel Özakin, au deuxième rang, savait qu'elle pouvait apporter sa contribution au conseil des parents de l'école justement parce qu'elle connaît bien les réalités de certains enfants d'immigrés. Certains éprouvent des problèmes avec les devoirs. Non seulement en raison de la langue, mais aussi parce qu'ils ont du mal à trouver un endroit tranquille pour les faire à la maison, où il y a du bruit et souvent peu de place. Et lorsque les capacités de concentration font défaut chez les enfants, ils cèdent facilement à la tentation des jeux vidéo et des jeux sur Internet.

Mais à son tour, Aysel Özakin avait aussi un souhait: que l'on organise à l'école des cours dans la langue maternelle des enfants issus de l'immigration. Grâce aux expériences recueillies dans d'autres écoles, elle savait que les cours donnés dans la langue d'origine ont un effet positif sur le développement langagier et elle voulait porter cette proposition devant le conseil des parents.

Mais ce soir-là, à la réunion des parents, elle était assise au deuxième rang et n'osait pas lever la main.

Il est probable qu'Aysel Özakin ne se serait pas manifestée si la dame assise à côté d'elle, une voisine, une Suissesse, ne lui avait pas chuchoté: «Vas-y Aysel, c'est l'occasion.» Elle ne se serait toujours pas décidée si la voisine n'avait ajouté: «Je t'aiderai si nécessaire.»

Ainsi, ce soir-là, il y a un an, Aysel Özakin leva la main et fut élue à l'unanimité.

Sa demande de cours de langue dans la langue maternelle des enfants n'a pas encore abouti; mais elle a

eu plusieurs entretiens constructifs avec la direction de l'école, et elle a bon espoir de réussir. Après son élection au conseil des parents, Aysel Özakin est entrée en contact avec de nombreux parents et, tout au long de cette année, elle a eu connaissance des conditions régnant dans maintes familles et des difficultés concernant la scolarité – cela, non seulement dans des familles de migrants. Parfois, cela lui rappelle son enfance et la dimension de son village. Aysel a apporté à son quartier ce qu'elle a appris dans son pays, à savoir faire quelque chose pour améliorer la situation précaire dans laquelle on vit et surtout prendre le temps de parler avec les gens. C'est ainsi qu'est née l'idée d'une aide commune pour faire les devoirs. L'idée de réunir les enfants pour qu'ils fassent leurs devoirs ensemble, pour qu'ils se soutiennent mutuellement et puissent demander conseil en cas de problèmes.

Aysel Özakin fait tout cela en tant que bénévole. En contrepartie, elle a fait connaissance de beaucoup de gens, des autochtones et des immigrés et maintenant, elle dispose d'un réseau.

Lorsque dans le quartier, un petit local se libéra au coin de la rue, Aysel suggéra que l'on y installe un petit centre de quartier avec quelques tables pour le groupe qui fait les devoirs, une petite bibliothèque et une possibilité de faire de l'espresso, du café au lait et du café turc. Cela suscita du scepticisme, mobilisa quelques opposants dans le quartier, mais à la fin du compte, Aysel Özakin put réaliser son idée, soutenue par ses nouvelles amies.

A l'occasion de l'ouverture du centre, le journal local titrait: «Le courage civique fait ses preuves» et l'on citait Aysel avec ces paroles: «L'exemple de notre nouveau centre montre que l'on peut réaliser beaucoup de choses quand on se lance, quand on s'engage pour la communauté.»

2 Comment faire partie intégrante d'une collectivité?

«Personne n'a toujours été là.»

La maxime occupant une position choisie à l'entrée de la nouvelle exposition permanente du Musée national suisse signale que l'appartenance n'est pas dans la nature des choses, qu'elle n'est pas non plus automatique, ni ne se met en œuvre à n'importe quel moment. Et la maxime le dit bien: l'appartenance est un processus qui s'acquiert au fil du temps, un processus continu qui ne s'achève jamais, au cours duquel l'individu ne peut pas se replier sur des positions assurées. Au contraire, comme le remarque le philosophe Zygmunt Bauman, l'appartenance est un état qui doit être recréé sans cesse, mais qui reste précaire, un désir «de communauté, parce que nous aspirons tous ardemment à la sécurité – l'une des conditions essentielles à une existence heureuse, qui fait de plus en plus défaut dans notre monde». Une quête d'autant plus ardue à assouvir que, loin d'être en recul, les facteurs d'insécurité sont plutôt en progression à l'ère moderne mondialisée.

C'est précisément en périodes d'insécurité, de menaces économiques, politiques, mais aussi écologiques, se manifestant à l'échelle mondiale, que l'appartenance crée l'identité dont nous avons besoin pour acquérir un sentiment de sécurité.

A partir de là naissent des chances, mais apparaissent également des dangers: d'une part, la chance de coopérer, de construire ensemble activement au sein d'une communauté, d'une société, la possibilité de se considérer comme partie intégrante d'une collectivité; d'autre part, et il suffit de jeter un coup d'œil dans la presse pour corroborer ce résultat, les collectivités et les appartenances ne se développent que trop fréquemment en collectifs tutélaires, dans lesquels l'individu renonce à la moindre parcelle d'individualité qui le rendrait capable de se remettre en question, lui et son environnement, de manière critique. Vue ainsi, l'appartenance reste une arme à double tranchant, logée entre ce que le psychanalyste Mario Erdheim a appelé la «production sociétale d'inconscient» et l'émancipation de la société. Dans ce sens, l'ambition d'appartenance n'est productive que si nous gardons présent à l'esprit que cette dernière reste constamment quelque chose de fait et quelque chose de voulu, mais qu'elle peut aussi faire naître

de l'inconscient; et que nous comprenons dès lors que, dans un univers mondialisé, l'appartenance revêt de multiples facettes, parfois précaires, et que des appartenances acquises un jour ne sont pas forcément garanties à tout jamais.

A elle seule, la question posée: «D'où viens-tu?» peut déjà susciter un certain agacement.

L'un donnera son lieu d'origine et dira: «Je viens de Srebrenica», un autre indiquera peut-être le nom de la multinationale pour laquelle il travaille – ici, la réponse sera en l'occurrence: «Je travaille chez Roche.» Un autre encore indiquera tout simplement son domicile, indépendamment de son origine, et enfin une autre personne dira: «J'arrive de Seattle», parce qu'elle fait partie de celles et ceux qui dorment chaque nuit dans une ville différente, dans un hôtel différent.

Le citoyen économique, le citoyen du monde, le citoyen

A propos de la question d'une éthique politique à l'âge de la mondialisation, le philosophe Otfried Höffe distingue entre trois formes possibles de citoyenneté. Le citoyen économique, que l'on entend comme un sujet qui travaille, se doit donc à la communauté; le citoyen du monde qui se trouve dans un «cadre de civilisation globalement commun» et le citoyen qui fait concorder ses attentes envers la communauté avec celles auxquelles il contribue lui-même. La notion de citoyen communément utilisée renvoie à une constante que l'on retrouve dans les trois sphères: que nous soyons des individus qui consommons, qui travaillons, qui allons aux urnes, qui sommes liés aux événements du monde, nous portons toujours en nous un devoir particulier, si nous voulons nous considérer à raison comme appartenant à ces diverses catégories.

Il va de soi que l'on peut porter la différenciation encore plus loin, en définissant un cadre plus étroit:

Quiconque adhère à l'idée qu'une certaine appartenance naît notamment du fait de la **participation à l'économie**, selon le point de vue et la position sociale, et

indépendamment du type spécifique de participation à la vie économique, soulèvera d'autres aspects qui, à ses yeux, font naître une appartenance. Une autre personne privilégiera une certaine forme de consommation, axée sur le monde du label et des marques et, fidèle à la devise «Je consomme, donc je suis», elle considérera la consommation comme une forme de distinction sociale. D'autres mettront plutôt l'accent sur le travail et renverront au fait que celui-ci est le premier facteur de «socialisation», cependant que d'autres encore souligneront avec Richard Sennett qu'aujourd'hui, la précarité du monde de l'emploi rend impossible toute «identification», quelle qu'elle soit, avec le travail.

En regard de ces citoyens-là, on en trouve encore un autre qui évolue à travers toutes ces formes d'appartenance: il est le collaborateur d'une multinationale, toujours en déplacement, sans attaches à un lieu précis, mais disponible partout; outre l'aménagement standard d'un Hilton, toujours le même dans le monde entier, il trouvera à son arrivée des mécanismes tout aussi prévisibles de sa «corporate citizenship» propre à la compagnie qui l'emploie; cette «corporate citizenship», les principes éthiques, mais également sociaux que sa société s'est donnés, sont pour lui le fil rouge de ses actes.

La force d'attraction de sa «propre culture»

Mais qu'en est-il de celles et ceux qui se sentent tout simplement ***appartenir à une culture particulière?***

La mondialisation, qui a créé dans le monde entier, pour les gens et pour les biens des relations d'échange allant au-delà des frontières, qui a conduit à ce que la communauté pakistanaise de Londres atteigne la taille d'une ville pakistanaise moyenne et à ce qu'en Suisse la proportion de migrants atteigne 40 pour cent, voire plus, dans certains quartiers, cette mondialisation ne mène pas partout, comme on l'a prétendu pendant longtemps, à une «société multiculturelle», dans laquelle les cultures «se fondent». On observe bien plutôt une tendance à la «culturalisation», à une démarcation, ainsi qu'à une mise à l'écart à travers les différences culturelles. Référence principale: le pays d'origine, avec lequel des liens étroits existent, et dont les valeurs et les visions sont provisoirement au centre de tout. Le «ethnic business» – le traitement de relations d'affaires au sein de son propre groupe ethnique, des activités de loisirs, des points de rencontres et des manifestations culturelles, qui se déroulent exclusivement dans le cadre de frontières culturelles bien définies – tout cela peut aller à l'encontre des efforts d'intégration des migrants. Le lent glissement d'une culture à l'autre, lors duquel le sentiment d'appartenance évoluera, ne s'accomplira que lentement, au fil des générations: on fera un bout de chemin pas à pas, on

s'éloignera de sa «propre culture» pour avancer vers le mode de vie pratiqué au lieu de domicile par la société dite majoritaire.

Cela présuppose néanmoins que la culture du pays d'accueil se montre, elle aussi, prête au changement, ouverte à des «transitions», comme l'écrit le professeur de sociologie urbaine Hartmut Häussermann. Si elle ne tend pas la main à l'émancipation permettant de sortir des empreintes culturelles traditionnelles, elle entraîne une exclusion pouvant mener tellement loin que la «séparation devient isolation». C'est alors que, dans cette isolation, naissent les «sociétés parallèles», redoutées par la politique, et dans lesquelles les représentations de valeurs en vigueur ne correspondent probablement pas à celles de la société d'accueil.

Il en va de même pour tous ceux qui se sentent en premier lieu ***appartenir à une religion.***

Le fait qu'en périodes d'insécurité, de transformation des valeurs et des structures traditionnelles, les gens sont de plus en plus nombreux à se définir par leur croyance, par leur appartenance à une certaine confession, peut également être lu comme une conséquence des processus globaux. Le «retour de la religion» dans le discours social, mais aussi et surtout dans le discours politique, est le signe que la discussion portant sur les valeurs au sein de la société mondiale est de plus en plus menée à l'aide d'arguments religieux. Le choc des civilisations (en anglais «clash of civilizations»), notion inventée et diffusée par l'Américain Samuel Huntington, se métamorphose de plus en plus – en référence aux événements du 11 septembre 2001 – en un choc des religions (en anglais «clash of religions»), au centre duquel se trouve le conflit entre le christianisme et l'islam. «Qui a le dieu le plus puissant?», titrait le Spiegel, livrant ainsi une formule percutante aux discussions en cours qui – parce qu'elles aboutissent à des débats sur des valeurs – fournissent de vastes ouvertures à une identification. A peine concevable il y a quelques années encore, un penchant nouveau pour des valeurs religieuses, des principes, des dogmes tant du côté des chrétiens que des musulmans, en est la conséquence, avec les conflits extrémistes que nous connaissons: l'interdiction des minarets, liée à la recrudescence d'églises intégristes d'une part, la persécution de chrétiens dans certains pays marqués par l'islam et l'appel à la vie selon le «vrai islam», d'autre part.

Là aussi, la question est de savoir à quel point la tentation existe de vouloir se définir par rapport à son appartenance à une religion, parallèlement à la disponibilité au dialogue: ce n'est en effet qu'à travers la révélation de leurs points communs, lors de débats menés ouvertement, élaborés sur le mode du dialogue, que les

religions perdront leur caractère de système fermé sur soi-même, et qui en quelque sorte apportait le salut.

La nationalité et la citoyenneté

Reste la question de savoir jusqu'à quel point on peut se sentir une appartenance en tant que *citoyen*.

Mais voilà, citoyen de quoi?

Si l'on entend cette notion comme l'appartenance à une certaine communauté, d'innombrables possibilités se présentent déjà. La plupart des gens mettront l'accent sur l'appartenance à un Etat déterminé et diront tout naturellement: «Je suis Libanais» ou «Je suis Vietnamiennne», mais la première demande sera déjà: «Mais d'où viens-tu exactement?» Là, les premières complications apparaîtront, pour l'origine, parce que rares sont les personnes capables de faire concorder le lieu d'origine de leur famille et celui où elles ont grandi. Et le plus souvent, le lieu où l'on vit actuellement en est encore un autre – nous sommes tous des migrants. L'appartenance est encore plus complexe lorsqu'on a soi-même plusieurs nationalités ou, comme dans le cas de l'Union européenne, lorsqu'on possède à la fois une citoyenneté nationale et la citoyenneté européenne.

Du point de vue formel, la nationalité signale uniquement que la personne concernée a rempli, de par sa naissance ou de par une procédure appropriée de naturalisation, les exigences légales permettant d'acquérir une nationalité. Sur ce point, elle n'indique rien de plus qu'un processus particulier menant à un statut légal. Par contre, les composantes émotionnelles de la nationalité comprennent des éléments de fierté nationale, de sentiments patriotiques, de patrie – tout un puzzle personnel, difficilement descriptible, dans lequel s'entremêlent projections d'appartenance et visions imaginaires d'une nation. Il est alors aisé d'y trouver des propositions d'identité, car il n'y a guère d'autre entité que la nation qui, de par son sens même, puisse autant mobiliser et rassembler les émotions des siens. Ou pour l'exprimer dans les termes de Eric Hobsbawm, elle est la «grande force centrifuge idéologique», dans le giron de laquelle nous nous réfugions.

Que ce soit donc en qualité de sujet économique, de membre d'une certaine culture ou ethnie, de membre d'un groupement religieux, de ressortissant d'un pays – personne ne manque d'offres pour créer et maintenir une identité et une appartenance.

Mais où se situent donc les *citoyens*, au sens où l'entend Otfried Höffe, à savoir en tant que sujets qui ne se sentent pas seulement «appartenir», mais qui consi-

dèrent leur appartenance comme une «responsabilité», à savoir en tant qu'hommes qui se transforment «en citoyens au sens empathique, en citoyens de la nation qui façonnent activement leur communauté»? Un citoyen qui reconnaît que la communauté n'est pas acquise une fois pour toutes, mais qu'elle a besoin d'une participation constante dans toutes les sphères, locales, nationales, globales, afin que prospèrent «le libéralisme et la démocratie»? Une participation guidée par l'idée que la communauté est bien davantage qu'une offre d'identité, qu'elle est une réalité qui doit sans cesse être renouvelée, que «personne n'a toujours été là»?

Le citoyen du monde

Il vit depuis huit ans en Suisse, il est marié à une Suisseuse, et pourtant il reste lié par le cœur à son village, situé non loin de Gao, au Mali, en Afrique occidentale.

Il a fréquenté les écoles de Gao, puis de la capitale, Bamako; très vite, il s'est intéressé à l'anglais, alors même que la langue officielle de son pays est le français. Elève brillant, il obtient une bourse pour aller étudier aux Etats-Unis. Il y fait un cursus universitaire dont le point fort est l'étude de la littérature afro-américaine. A un moment donné, pourtant, il éprouve le besoin de revoir sa patrie; il retourne à Bamako, où il fait la connaissance de celle qui deviendra son épouse.

La Suisse ne lui a pas été familière au départ.

Il lui a fallu du temps pour que ses vastes connaissances soient reconnues à l'université. Au début, on éprouvait de la réserve vis-à-vis de ce scientifique aux multiples facettes. Il se cramponnait malgré tout à ses projets, écrivait un roman, cherchait le contact avec les milieux intellectuels de son lieu de domicile. La naissance de son fils lui a ouvert des portes, il a fait des connaissances dans son quartier, et plus tard, au jardin d'enfants.

Aujourd'hui, il est engagé sur plusieurs fronts.

Il milite pour la reconnaissance des immigrants africains en Suisse. Il a fait partie d'une délégation qui les représentait auprès de Christoph Blocher, Conseiller fédéral alors en charge du dossier, afin de protester contre la discrimination des Africains en Suisse. Il est fortement lié au réseau de la diaspora africaine.

Parallèlement, il se bat pour sa langue maternelle, le songhay, et, financé par l'Union européenne, travaille à un site web sur le songhay, qui doit permettre aux gens restés au pays de s'exprimer dans leur propre langue, même dans des contextes modernes, complexes et techniques. Par le biais de ce projet, il fait partie d'un réseau international dont la plateforme est l'internet. Il travaille aussi à l'édition de textes anciens de son pays et donne des cours à l'université sur les mythes africains.

Si on lui demande sur quoi il porte son effort maximum, il reste interloqué – en ce moment, il prépare un congrès scientifique international dans sa ville d'origine; parallèlement, il est engagé dans l'école fréquentée depuis lors par son fils.

3

«Bürger», «citizen», citoyen

Pris dans son acception d'origine, le citoyen arrive sur la scène de l'Histoire dans le sens de participant exclusif.

Sous sa première forme (et selon la définition d'Aristote), la démocratie grecque lui donne le droit de participer «aux fonctions judiciaires et aux fonctions publiques», il bénéficie d'accès privilégiés au pouvoir. Mais en même temps, cette «participation» est réservée à un cercle restreint de Grecs, à des hommes qui font partie des assemblées du peuple et qui prennent des décisions sur toutes les questions importantes de la cité. L'accès au **droit de cité**, donc à la légitimité d'exercer les droits accordés au citoyen, présuppose dès le départ un contrôle strict des hommes résidents, patriciens, libres et fortunés de la cité – le pouvoir de décision sur la communauté n'étant pas accordé à tout un chacun.

Pendant longtemps, rien ne changea, même pas dans l'Antiquité romaine: le citoyen demeurait un participant exclusif.

Toutefois, dans l'Antiquité romaine, la **citoyenneté** acquiert une nouvelle dimension, qui joue un rôle important encore aujourd'hui: il est possible d'acquiescer la citoyenneté, à condition de remplir certains critères clairement définis. Elle devient ainsi, très tôt dans l'Histoire et jusqu'à nos jours, un moyen politique, une mise en pratique qui s'inscrit dans le cadre des contraintes entre participation et exclusion (lorsque Caracalla accorde par l'Edit de 212 *Constitutio Antoniniana* le droit de cité à tous les habitants de l'Empire romain, il s'agit également pour lui de pouvoir recruter davantage de nouveaux légionnaires). Ce système d'octroi de la citoyenneté semble particulièrement développé au Moyen Age, alors que l'on associe le droit de cité à la propriété foncière et à la fortune: quiconque perd ses terres ou a besoin, dans sa pauvreté, d'être assisté, perd du même coup son statut de citoyen. Dès lors, se manifestent nettement les éléments de la citoyenneté qui impliquent discipline et catégorisation, et qui deviendront, dans l'Etat-nation, un élément essentiel de la politique du droit de cité. Qui se porte candidat pour accéder à la citoyenneté d'une certaine nation doit satisfaire à des exigences précises.

La double fonction du droit de cité

Ainsi, le droit civique remplit-il, au fil des siècles et jusqu'à ce jour, une double fonction, comme l'écrivent les auteurs du projet «Citoyenneté – Intégration et exclusion» du Programme national de recherche 51 dans leur rapport final. Ce droit sert à construire l'espace national sur le plan politico-culturel et fait référence aux pratiques et aux principes mobilisés à cet effet. Les confrontations portant sur le droit de cité permettent de débattre des valeurs essentielles liées à la notion de «national»; c'est pourquoi le droit de cité est un cadre privilégié du débat portant sur les conceptions de «national». Mais il sert également de moyen juridico-administratif permettant d'obtenir l'ordre social, en ce qu'il règle l'accès à tout un éventail de domaines tels que l'aide sociale, les droits civiques, et ce, sur la base de caractéristiques sociales, ethniques, propres à un genre, et autres, en fonction de l'époque. Le droit de cité s'oriente donc vers l'alignement des sujets par rapport à la norme.

Le lien étroit qui existe entre le **droit de cité communal** et le **droit de cité national** revêt une importance considérable pour la cohésion **helvétique**.

Comme le fait ressortir l'historienne Regula Argast, cette manière spécifique de conférer l'appartenance a pour origine l'assistance publique obligatoire au 16^e siècle, alors que les communes furent tenues de prendre soin de ceux de leurs ressortissants qui avaient besoin d'assistance. Dans ces conditions, la volonté de naturaliser les nouveaux venus fut aussi faible que l'on peut imaginer jusqu'à une période avancée du 18^e siècle. Ce n'est que parallèlement à la réorganisation des compétences de l'Etat fédéral du 19^e siècle et avec la relève des fonctions centrales assurée par les communautés d'habitants qu'une nouvelle dynamique vit le jour. Le droit de cité, concédé en règle générale en vertu du droit du sang (*jus sanguinis*), donc selon la filiation, occupa le premier plan des débats nationaux, qui se concentrèrent en Suisse, après la Première Guerre mondiale, sur la notion d'«infiltration étrangère». Depuis lors, la réticence à octroyer la citoyenneté par le biais de la naturalisation est une constante de la politique suisse des étrangers, et les débats portant sur la question de savoir s'il faut réduire le nombre des étrangers par naturalisation (voire dissuader ces derniers en dressant des obstacles sur leur route), font

partie du domaine incontesté de la recherche de l'identité helvétique.

De tout temps, et c'est encore d'actualité, il a été question de savoir qui devait être autorisé à participer aux affaires publiques.

Car le citoyen (et plus tard seulement, la citoyenne) semble être dès le départ un sujet actif, un *zoon politikón* (un animal politique), qui intervient, qui s'investit, qui participe aux affaires publiques, qui veut les façonner selon ses propres vues. Le citoyen a toujours été et reste considéré comme un individu rebelle et opiniâtre, qui se fait remarquer dans la *res publica* d'une manière particulière, parfois dérangeante – en bref: le rôle actif du **citoyen** est intrinsèquement lié à son statut.

La citoyenneté – participation active et présence dans les affaires publiques

Dans la «Déclaration des droits de l'homme et du citoyen» de 1789, le philosophe français Etienne Balibar a souligné la différenciation qui existe entre l'«homme» et le «citoyen». Depuis lors, entre les droits humains et les droits du citoyen, une tension demeure, caractérisée par le fait que les droits humains s'appliquent à tous, alors que les droits du citoyen ne s'appliquent qu'aux citoyens. Paradoxalement, dans la tradition politique française, les droits humains ont subsisté au cœur de ce qui identifie le citoyen: la citoyenneté implique bien plus que le seul statut de citoyen. Il s'agit en particulier d'une participation attentive, active, d'une «attitude participative» aux affaires publiques, qui procède de la liberté d'opinion, de la liberté de réunion et de la liberté individuelle.

Par conséquent, la **citoyenneté**

- intègre les **éléments essentiels des droits humains** et n'est pas, comme il ressort des débats sur la nationalité, un moyen d'admission ou d'exclusion; comme on peut également le lire sur le site officiel www.vie-publique.fr, la citoyenneté se définit aujourd'hui bien plutôt par une **attitude dite citoyenne** et par une **participation active et quotidienne aux affaires publiques** que par un statut légal qui se réfère à la nationalité;
- se définit comme une **attitude, une forme de participation, qui ne doit pas être liée à un statut légal particulier**; chacun doit plutôt avoir recours, dans le cadre de la légalité, à l'éventail des droits et des moyens d'action lui permettant de formuler des demandes fondées et, le cas

échéant, des exigences; lui permettant aussi de s'associer aux autres, d'utiliser des tribunes, de créer des réseaux, d'échanger des savoirs;

- **se distingue** de la définition d'Etienne Balibar qui présente la **citoyenneté au sens étroit** comme étant le «plein exercice des droits politiques»; elle constitue au sens plus large l'«initiative culturelle ou la présence réelle dans la chose publique»;
- transcende, dans son **obligation envers les vertus et les devoirs républicains**, toute forme quelconque d'actionnisme, d'actions publiques spontanées, de protestations, bien que celles-ci puissent également exprimer une forme de citoyenneté.

Ainsi, le concept de citoyenneté va plus loin que la simple notion de **droit de cité** qui se définit d'abord comme des moyens d'action dans le contexte du statut légal de citoyen, donc de membre d'une communauté. Au fond, la citoyenneté comprend traditionnellement la totalité des membres d'une commune (à l'exclusion de ceux qui n'ont pas ce statut légal). Toutefois, une nouvelle approche a vu le jour récemment à travers la notion de **«aktive Bürgerschaft»** en allemand, comparable à la citoyenneté – mais là aussi il s'agit des formes multiples de la participation, indépendamment du statut légal, il s'agit du rôle actif de la citoyenneté.

La citoyenneté – devenir citoyen ou être citoyen

Les notions de citoyenneté et de «aktive Bürgerschaft» sont fortement influencées par les discussions menées dans le monde anglo-saxon, où la notion de **«citizenship»** renvoie depuis longtemps, et bien au-delà du statut légal, à la **participation aux affaires publiques**. Et ce, également sur fond de vieille tradition de l'acquisition de la nationalité par le *jus soli*, c'est-à-dire par la naissance dans le pays; dans la plupart des pays anglo-saxons, on devient citoyen en étant natif, et point n'est besoin, précisément pour les migrants de la deuxième génération, de preuves distinctes d'intégration, voire d'assimilation. De ce fait, de nombreuses personnes, aux diverses origines culturelles étrangères, deviennent des citoyens. Il est donc d'autant plus urgent de se poser la question de savoir comment ces citoyens *de jure* peuvent être incités à participer activement aux affaires publiques.

La distinction entre statut et participation effective est tout aussi déterminante pour définir concrètement ce qu'on entend par «citizenship».

Le sociologue Angus Stewart fait une distinction entre «citoyenneté étatique» et «citoyenneté démocratique». La première relève d'un statut légal et d'une reconnaissance dans un Etat-nation, alors que la seconde a trait à la participation collective de citoyens en qualité d'«acteurs politiques qui marquent de leur empreinte, et constituent, les sphères politiques». Kymlicka et Norman distinguent la «citoyenneté en tant que statut légal» de la «citoyenneté à titre d'activité souhaitable»; quant à Castles et Davidson, ils établissent une distinction entre les deux conceptions que sont la notion d'accès à la citoyenneté («devenir un citoyen») et celle de citoyenneté substantielle («être un citoyen»). On admet en règle générale que s'est constituée autour de la notion de «citizen» une somme, riche et relativement précise, de réflexions, à l'aide desquelles les sciences sociales anglo-saxonnes ont tenté de décrire les caractéristiques très diverses de la «citizenship»:

- Les «denizens», les citoyens reniés («denied citizens»), sont des immigrants dotés d'un statut légal, qui se sont établis légalement dans un pays, mais qui n'y sont pas encore naturalisés. Ils ont des droits civiques et socioéconomiques identiques à ceux des citoyens, de même que des droits sociaux et culturels identiques, mais ils en attendent la reconnaissance formelle.
- Les «margizens», les citoyens marginalisés («marginalized citizens»), sont des individus qui n'ont aucun statut légal de citoyen, mais qui possèdent tout de même certains droits. Ainsi, leurs enfants peuvent fréquenter l'école, même si leurs parents sont des sans-papiers, ou suivre un apprentissage.
- Les «netizens», les citoyens du net («net citizens»), constituent une nouvelle forme de migrants, qui considèrent notamment la Toile comme leur lieu de citoyenneté, qui échangent leurs impressions sur leurs intérêts et leurs problèmes dans des forums, des «chatrooms», sur Twitter et Facebook, et qui se retrouvent dans une nouvelle forme de citoyenneté, celle de l'internet, tout à fait indépendante de leur statut légal dans leur lieu de résidence.

Ces conceptions de la «citizenship» ont pour point commun leur ouverture.

Elles se fondent sur le fait que «l'appartenance par la citizenship» n'est pas une question de statut attribué un jour, mais qu'elle relève plutôt d'une activité propre, acquise par soi-même et exercée personnellement dans un espace public. On «devient citoyen» par le fait que

l'on entre «en qualité d'intervenant sur la scène politique», comme l'écrivent les ethnologues Deborah Reed-Danahay et Caroline B. Brettell dans l'introduction d'une vaste étude portant sur la migration aux Etats-Unis et en Europe. On ne demeure pas non plus un citoyen en un seul lieu, mais l'on peut s'investir en qualité de membre aussi bien d'une autorité scolaire que d'une organisation non gouvernementale œuvrant au niveau national, ou encore d'un «advocacy group». On peut être à la fois un «netizen» et le collaborateur engagé d'un groupe de quartier qui s'efforce d'inciter les nouveaux venus à apprendre la langue des autochtones.

A cet égard, l'«intégration» dans la société majoritaire, comprise comme l'adoption au sens large des valeurs et des normes par les migrants, n'est pas au cœur du débat. **La notion de «citizenship» et de citoyenneté se situe dans le cadre d'une conception ouverte, plurielle, de la société, dans laquelle la différence trouve sa place.** Comme le souligne le politologue américain Renato Rosaldo, nombre de groupements et d'individus placent précisément ce droit à la différence au centre de leur engagement; ils posent l'exigence de «droits divers, distincts, d'une représentation et d'une autonomie culturelle, de formes qui se distinguent des modèles officiels ou unitaires de la citoyenneté». Des «citizens» actifs, intéressés, parfois dérangeants remettent en cause cette pression à l'assimilation que masquent des notions d'«intégration». Ils deviennent ainsi de nouveaux acteurs dans les débats actuels portant sur la question de savoir quelles sont les conditions de l'ordre social, et si une compréhension normative, hégémonique de la société doit prévaloir, ou s'il devrait s'agir d'une compréhension différenciée, plurielle et dans ce sens: ouverte.

La citoyenneté dans le contexte helvétique

Dès lors, voilà esquissés les défis que pose le concept de citoyenneté ou de «citizenship» dans le **contexte helvétique**.

Jusqu'à ce jour, la politique suisse des migrations ne s'est penchée que dans une moindre mesure sur la question de la participation politique en dehors du statut légal de citoyen. De même, la question de la citoyenneté active des immigrants n'a pas été un sujet majeur jusqu'ici. Seules les expériences politiques faites avec des étrangers dans des cantons romands ont trouvé un certain écho dans la discussion. En outre, il existe une vaste littérature sur le rôle des associations d'immigrants en Suisse. Mais à ce jour, on n'a encore guère discuté de la question de savoir jusqu'à quel point l'idée de citoyenneté (ou de «citizenship») de non-citoyens était compatible avec le concept normatif de l'intégration.

De toute façon, les interfaces existent.

Il y a longtemps que les modèles progressistes, innovateurs, des grandes villes et de certains cantons ont remplacé une approche tournée vers les lacunes des migrants par une autre axée sur leur potentiel. Non seulement on entend par potentiel «le plurilinguisme, des capacités particulières, un savoir-faire culinaire, de nouvelles idées, une certaine créativité, une volonté de performance, une joie de vivre ou des plans de carrière», mais ce potentiel présuppose également la responsabilité individuelle du migrant. Des «migrants personnellement responsables», comme les souhaitent expressément les délégués à l'intégration, constituent la première étape vers une démarche qui considère les migrants également comme des citoyens. Et si la volonté existe, le fait de promouvoir ce potentiel (ou ces ressources) dès le départ, par le biais de l'information et de la formation, et de l'«exploiter» pleinement, socialement, économiquement et culturellement parlant, selon la formule «encourager et exiger», ouvrira les portes vers une nouvelle compréhension de la citoyenneté. Bien entendu, comprise par toutes les parties.

La citoyenne et son réseau

Elle est originaire d'Anatolie, région de l'Est de la Turquie, et elle dit: «Si je n'étais pas venue en Suisse, je pourrais bien – qui sait – déjà être mariée et je vivrais au village.»

Aujourd'hui, elle travaille comme juriste dans une assurance, une carrière s'ouvre devant elle, et elle dit ouvertement qu'elle a bien l'intention de faire carrière. Elle a des exigences claires à propos d'un futur partenaire – il doit savoir faire la cuisine, le ménage, la lessive, et devra un jour assumer aussi en partie la garde des enfants.

Elle dit qu'elle est reconnaissante à la Suisse de tout ce qu'elle a pu apprendre ici, et aussi de la liberté dont elle jouit. Ce pays, souligne-t-elle, «devrait être fier de sa force, de sa capacité d'intégration». Pour sa part, elle est prête à rendre quelque chose, à transmettre quelque chose. Pour ce faire, elle milite au «Café Secondas», projet permettant aux jeunes femmes de la deuxième génération d'échanger leurs expériences, de s'encourager et de se stimuler mutuellement, de trouver leur propre voie de manière autonome – former un réseau au lieu d'être dépendante, c'est de cela qu'il s'agit. Car il n'est pas facile pour toutes de se détacher des

idées qui prévalent à la maison – dans beaucoup de familles règnent encore les coutumes et idées traditionnelles sur le rôle de la femme. Plus d'une jeune femme se voit refuser une bonne formation, d'autres sont confrontées à des mariages forcés.

C'est à elles que le «Café Secondas» veut tendre la main. Une fois par mois, les femmes s'y réunissent, elles échangent des propos et des idées, réfléchissent à la manière de faire avancer les projets. Les manifestations publiques, qui ont lieu régulièrement, sont une chose; une autre est de soutenir de manière ciblée les Secondas dans leurs études et leur formation. En outre, les jeunes femmes du «Café Secondas» recherchent de manière ciblée à entamer le dialogue avec les femmes politiques, pour attirer leur attention sur les sujets qui les préoccupent.

«Fonctionner en réseau», dit-elle, «tout est là».

Et il importe, souligne-t-elle, qu'on prête attention aux Secondas dans les débats publics, «car nous sommes l'avenir – nous avons accès à des cultures différentes, nous avons les capacités, et nous sommes des femmes».

4

Les lieux de participation

Les lieux que les migrants fréquentent aujourd'hui, les lieux auxquels ils accèdent sont aussi variés que leur origine sociale, leur culture, leur formation, l'activité qu'ils exercent. Les conditions régnant dans le pays même ont aussi une influence sur la possibilité de se trouver un «lieu», un point d'ancrage.

Un point essentiel est de savoir comment on définit son appartenance, si l'on se sent citoyen du lieu où l'on vit, ou si l'on s'identifie à un autre endroit, et affirme son appartenance à un ailleurs. Selon l'ethnologue Paul Silverstein, les «transmigrants» sont les gens qui, culturellement et socialement, ont un autre pôle d'attraction que l'endroit où ils vivent, alors que les «hybrides» se rattachent à deux cultures différentes et, souvent aussi, à deux lieux. Certains resteront de toute façon toujours attachés à leur lieu d'origine, et ne feront pas un pas vers la société d'accueil – dans ce cas, difficile de parler d'intégration.

La question se pose de savoir si la citoyenneté, dans le sens d'une attitude citoyenne active, intéressée, est possible sans un rapport explicite avec un lieu, sans un certain lien avec le centre de sa vie, son lieu de résidence, la commune, le quartier; s'il est possible d'être un citoyen, quand on travaille dans le pays d'accueil, certes, qu'on y fonde une famille, mais qu'on ne s'intéresse qu'à sa patrie, à la famille restée au pays. Car souvent aussi, on s'implique dans les questions politiques «de là-bas», sur la base des médias «de là-bas». Ce serait une «citoyenneté de la diaspora», une véritable forme de participation active, non pas dans le pays d'accueil, mais dans le pays d'origine. Et qu'en est-il de ces «citoyens flexibles», employés bien payés d'entreprises multinationales, qui ne sont dans le pays que pour quelques années, se meuvent dans un environnement culturel et social limité à leur lieu de travail (au sein de la multinationale), à des clubs de gens du même monde (créés par leur entreprise) et aux écoles internationales où sont inscrits leurs enfants (toujours par l'entremise de l'entreprise)? Ils ont aussi peu d'attaches sur place que les «netizens» avec leur attachement à leur «communauté internet». Dans ce sens, la citoyenneté n'est pas nécessairement liée à un lieu.

La citoyenneté liée à un lieu particulier

En ce qui concerne le cadre national lié à la migration, nous admettons que la citoyenneté a besoin d'un

ancrage local, d'un «espace social», dans lequel peuvent se créer les contacts qui, dans une démocratie, sont indispensables à la prise de parole et à la coopération. Ainsi conçue, la citoyenneté présuppose:

- l'appartenance à une **communauté**, peu importe le genre: commune, bien sûr, mais aussi quartier ou institution, l'école, par exemple;
- la relation avec le **lieu de résidence**, c'est-à-dire, une implantation claire au centre géographique de la vie sur place.

Mais ni l'appartenance, ni l'attachement local ne sont donnés. L'un comme l'autre naissent d'un double processus, dans lequel la société d'accueil joue un rôle aussi actif que les migrants eux-mêmes, et où les instances médiatrices, intégrantes et motivantes, sont importantes de ce double point de vue. Du côté des migrants, leurs **cercles** jouent un rôle de premier plan, comme la recherche l'a montré à maintes reprises. Ils représentent une interface: ils permettent, d'une part, de préserver des modèles culturels et des valeurs, qui peuvent avoir un effet absolument «conservateur». Mais ils sont le lieu, d'autre part, où se développe l'appartenance par rapport au pays d'accueil, puisque les responsables de ces associations jouent souvent le rôle de facilitateur, de médiateur. Ils sont aussi le lieu où sont organisés des débats – sur des questions relatives à sa propre culture, à son origine, mais aussi à la société d'accueil. Dans cette mesure, «l'associationnisme collabore à l'invention et à la production de synthèses identitaires qu'il diffuse dans la société élargie», comme il est dit dans l'étude de Laurent Matthey et Béatrice Steiner «Nous, moi – les autres». Ils sont le lieu où se déroulent des processus transculturels, où des sociétés sont redécouvertes et interprétées, où l'on se fait «mutuellement comprendre».

Les **associations en général** font aussi office de passerelles, qu'il s'agisse de syndicats, de groupements d'intérêts ou d'initiatives citoyennes, même si elles défendent surtout des intérêts particuliers. Elles sont un lieu d'apprentissage de la participation démocratique, où l'on fait connaissance avec la pluralité et le jeu des majorités et des minorités, elles sont le forum où s'exerce la citoyenneté.

A la condition, toutefois, que l'autre partie fasse montre d'une certaine ouverture.

Car une société dans laquelle la culture majoritaire défend jalousement ses privilèges, qui n'accorde l'accès à la chose publique, à l'espace public, aux débats et aux discussions qu'à ses « ressortissants », engendre rapidement, par son attitude, un sentiment d'exclusion chez les personnes actives sans passeport suisse. Il suffit d'avoir fait l'expérience d'être renvoyé aux conditions formelles de citoyenneté avant même d'avoir pu s'expliquer. S'ensuit un profond sentiment de frustration. Beaucoup ne se risqueront pas une seconde fois à essayer de se faire entendre. Et on perd ainsi quelques interlocuteurs de bonne volonté et de qualité.

Les conditions cadre de la participation

Pour savoir si les conditions d'une **ouverture** sont réunies dans des régions citadines ou rurales, il suffit d'étudier la question des formes de participation aux affaires publiques dans les zones en question et la manière dont elles s'appliquent. A priori, dans les régions rurales prévaut le point de vue traditionnel, à savoir que la participation, et avec elle, la démocratie, est l'affaire des autochtones, donc des citoyens et citoyennes formels. Le marquage de la frontière entre ceux qui ont le droit de participer et ceux qui en sont privés obéit aux critères formels de la nationalité.

Dans les centres urbains et les agglomérations, en revanche, s'instaurent plutôt – et des études internationales sur ce thème le confirment – des formes de participation permettant à toutes les personnes concernées d'avoir leur mot à dire, indépendamment de l'exigence formelle de la nationalité. Sera ainsi considéré comme citoyen, et par conséquent comme un ayant droit à la parole, celui qui est « concerné » par une décision ou un événement, donc interpellé, et capable de s'exprimer sur la question. Ici intervient le principe qui veut que la démocratie soit un processus ouvert, dans lequel tous les intéressés peuvent s'impliquer.

Ce qui va rester inexploité, cependant, ce sont les conclusions à tirer pour le paysage urbain suisse, qui dans de vastes parties du pays, tend à se présenter surtout comme une grande agglomération plutôt que comme un espace spécifiquement urbain ou rural. Comme le montre une étude de l'EPFL de 2002, l'agglomération aboutit à un espace fragmenté, à des structures administratives morcelées, de sorte que l'image de la ville entendue comme « une entité intégrée géographiquement, socialement et politiquement », appartient définitivement au passé. L'agglomération, écrivent les auteurs de l'étude, est le lieu où l'interchangeabilité des espaces de vie est

plus grande qu'au cœur des villes, où la population « se sent beaucoup plus fortement liée à sa commune de résidence ». Ainsi seraient réunies les conditions permettant une implication plus forte de ceux qui, formellement, ne sont pas « des nôtres ».

Une fois les barrières franchies, tout devient plus simple.

Car le citoyen et la citoyenne sont partout, émergent partout, en concitoyens curieux, intéressés, se manifestant aux réunions de classe comme aux assemblées de quartier, aux soirées de sociétés comme aux réunions syndicales, aux stands de pâtisserie comme aux séances de rédaction du journal du quartier, aux récoltes de signatures comme aux fêtes d'associations.

Pour autant que la société le permette.

5

La citoyenneté à titre de participation

Un entretien avec Gianni D'Amato, professeur à l'Université de Neuchâtel et directeur du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population

Gianni D'Amato, cela fait longtemps qu'il est question en Suisse de la participation des migrants à la vie politique. C'est surtout le droit de vote et d'éligibilité accordé aux étrangers qui fait débat, mais qui est rarement mis en œuvre. Le principe de citoyenneté au sens large est-il désormais une solution?

Si nous jetons un coup d'œil rétrospectif, l'Histoire nous apprend que le thème de la «participation» dans la politique des migrations a toujours fait l'objet de discussions sous divers aspects. Jusque dans les années 1970, et sous l'effet d'idées socialistes, la participation, ou plus précisément, la position des migrants dans le mouvement ouvrier, occupait une place de choix sur le lieu de travail. Changement de situation dans les années 1980 avec les mouvements citoyens de l'Europe de l'Est, lorsque naquit le thème de la citoyenneté («citizenship»). Le débat relatif aux migrations en fut également influencé chez nous, où il porta également sur la manière dont les migrants pourraient participer aux processus politiques, non seulement pour renforcer leur position, mais aussi pour des questions de légitimité démocratique. Car un système démocratique atteint les limites de la légitimité dès lors que plus de 20 pour cent de sa population ne peuvent pas participer aux décisions politiques, parce qu'ils en sont exclus pour des raisons structurelles. Un renversement de tendance se produisit notamment en Suisse romande où l'on reconnut que les migrants, indépendamment de leur statut, avaient des compétences propres qu'ils pouvaient transmettre à nos communes en leur qualité d'habitants, même s'ils n'étaient pas formellement des citoyens.

La compétence, la capacité de participer aux décisions, de donner son avis sont-elles également au cœur de la citoyenneté?

Assurément! Chacun fait montre de sa compétence pour résoudre un problème, en puisant aussi dans son propre passé social et culturel, que ce soit au sein d'une association de parents, dans des relations de voisinage, au travail, ou dans toute autre association. Même si elle

n'est pas politique, il s'agit-là d'une forme de participation. A cet égard, de nombreuses variantes, de multiples formes de discussion, en maints endroits, sont possibles. D'ailleurs, c'est à l'aide de cette approche par petits pas que la société helvétique du 19^e siècle s'est démocratisée. Et pourtant, nous ne devons pas négliger la reconnaissance formelle du citoyen, par le biais de la naturalisation ou de l'octroi du droit de vote et d'éligibilité, par exemple.

Pourquoi?

Parce qu'il s'agit ici de questions à la fois pratiques et symboliques. Au sens formel, la reconnaissance de la personne en tant que citoyen signifie que celle-ci est reconnue par un certain pays, qu'elle en fait partie; cela implique également une certaine sécurité – c'est là son aspect pratique – notamment en matière de protection contre l'expulsion, un statut garanti, une perspective pour un avenir commun.

La participation fondée sur le principe de la citoyenneté nécessite-t-elle aussi un ensemble de valeurs communes, impliquant que la société majoritaire et les migrants partagent certaines valeurs?

Là, je serais prudent, parce que le débat portant sur les valeurs est chargé d'histoire, et qu'une vision du monde conservatrice et pessimiste y est inscrite en filigrane. L'époque que nous vivons est celle de l'extrême diversité, dans laquelle les conceptions de la vie, les formes de l'existence, se dispersent dans tous les sens. En l'occurrence, je préférerais parler de règles du jeu, d'attitudes (parmi elles, la tolérance), ou d'une culture de l'écoute, de la réflexion commune, de l'attention portée à autrui. Assurément aussi, le respect à l'égard d'autrui, sans oublier les droits et devoirs constitutionnels.

Dans ce sens, la pratique de la citoyenneté est-elle également une voie vers l'intégration?

La discussion existe depuis que la Suisse a une politique des étrangers: qu'est-ce qui vient en premier lieu, l'intégration, suivie de la reconnaissance du citoyen? Ou doit-on d'abord faire partie de la collectivité afin de pou-

voir s'y intégrer? Plusieurs Etats empruntent cette voie-là, surtout les pays anglophones, relativement ouverts en matière d'admission à la citoyenneté; ils ont confiance dans l'effet d'intégration de ce geste. Le continent européen, en particulier l'espace germanophone, emprunte, par tradition, une autre voie: l'octroi de la nationalité y est une question de confiance, que l'on doit mériter en premier lieu par l'intégration. A mes yeux, toutes deux – reconnaissance et intégration – vont de pair, ce que la Suisse, malgré une attitude plutôt réservée, reconnaît également: elle sait le potentiel que recèlent les divers groupes de migrants; elle sait qu'il n'y a aucune raison d'exclure ces derniers sur plusieurs générations. Par ailleurs, la citoyenneté implique également une identification avec une communauté politique concrète. Etre citoyen signifie aussi se positionner par rapport au passé et à l'avenir de la société dans laquelle on vit. Cela vaut autant pour les migrants que pour les autochtones. Il est donc déterminant d'abandonner toute approche axée sur les lacunes pour en adopter une tournée vers le «vivre ensemble» – d'où naissent de nouvelles causes de friction, de nouvelles formes de confrontations avec et autour de la société, ce qui est productif.

Cela dépend donc également de l'attitude de la société d'accueil.

Oui, absolument. Il est nécessaire d'aménager des espaces où peuvent avoir lieu des rencontres, des débats, voire des confrontations, pourquoi pas? A cet égard, nous avons beaucoup à apprendre de l'issue de la votation portant sur l'initiative anti-minarets. Bien des choses auraient pu être clarifiées, bien des choses auraient pu être considérées sous d'autres angles, si de vraies rencontres, voire de vrais conflits, avaient pu avoir lieu ici et là. J'ai la conviction qu'une société moderne, ouverte, et une démocratie comme la nôtre supportent beaucoup, et certainement bien davantage que nous ne le pensons. Mais l'on doit chercher – et trouver – sa propre voie vers l'autre, et faire un effort sur soi-même: il faut bien commencer une fois à chercher. Quiconque pense que l'intégration s'acquiert gratuitement, en quelque sorte sans conflits, sans accrocs, se méprend – une Suisse faite de paix et d'harmonie est bonne pour les catalogues de vacances, et n'a rien à voir avec la réalité politique.

Où situez-vous les espaces destinés à de tels débats?

Partout, surtout dans les villes, dans les espaces urbains. Les enfants sont importants, les écoles sont importantes, parce que c'est là que les parents échangent leurs compétences en matière d'éducation, tout en pouvant aussi parler de leurs lacunes et de leurs insuffisances; ce sont des lieux où la participation est possible. La citoyenneté peut trouver sa place partout où il est ques-

tion d'intérêts essentiels, d'habitat, de travail, d'enfants. Echanger ses impressions, discuter ensemble, cela n'a en tout cas rien à voir avec les conflits livrés en pâture par les médias, ces médias qui assument de plus en plus le rôle d'agents s'exprimant à la place de la société. Ils s'imaginent œuvrer pour le bien de la communauté en publiant certains sujets, mais en vérité, ils dépossèdent la société des questions qu'elle se pose et des débats qu'elle mène – c'est alors que la citoyenneté active peut s'affirmer.

Un citoyen local

Il possède avec son épouse une petite fiduciaire prospère, située dans un quartier ouvrier typique. Tous deux Alévis, ils appartiennent donc à cette religion autonome et libérale, l'alévisme, qui continue de faire l'objet de discriminations en Turquie. Pourtant, ils ne comptent pas que des Alévis parmi leur clientèle – dans le quartier, leur bureau est un point de chute pour tous, surtout pour les commerçants locaux qui leur font faire leur comptabilité.

Etant donné qu'il connaît déjà bien la situation financière de ses compatriotes, il doit veiller à la manière dont des hommes d'un certain âge, usés par leur travail dans la construction ou en usine, s'achètent une buvette, un petit restaurant à un prix beaucoup trop élevé; ils paient un loyer bien trop cher et sont ensuite surendettés. Il intervient alors et les aide à se sortir de la spirale de l'endettement.

Ou au sein de la famille: des conflits surgissent souvent, lorsqu'elle attend beaucoup, peut-être beau-

coup trop, de ses enfants. La pression exercée sur la deuxième génération pour qu'elle réussisse prend des proportions sans commune mesure, on pousse vers le succès ses propres enfants qui, par la suite, avec leur nom étranger, n'obtiendront même pas une place d'apprentissage. Alors il intervient, et il essaie d'expliquer, de calmer le jeu.

Il fait donc bien davantage que de simplement tenir des comptabilités – il ne cesse pas d'intervenir activement dans les conflits concernant les communautés turques et kurdes du quartier, et il défend avec verve et véhémence les intérêts de la société alévi.

Son modeste bureau sis dans une rue du quartier, et présentant des étagères remplies de classeurs soigneusement rangés, est plus qu'une simple fiduciaire; et son engagement s'étend bien au-delà des chiffres.

6 Compétence, démocratie, visibilité

Qui a quelque chose à dire doit l'exprimer, et qui a une idée doit participer à sa mise en œuvre.

La citoyenneté peut s'exercer dans le cadre d'une activité dans le quartier, quand il s'agit de dire ce que l'on pense à propos du réaménagement d'une rue, elle est possible à l'école, lors de l'élection du conseil des parents. Mais la citoyenneté naît aussi et surtout de la participation active aux décisions qui se prennent dans la commune, ou au niveau cantonal, c'est-à-dire partout où les migrants sont concernés, se sentent interpellés, en leur qualité de résidents. Ils ont à disposition de multiples formes de participation politique publique: droit de pétition, forums de discussion, participation à des procédures de consultation, sans oublier l'organisation de manifestations; à propos des questions et des thèmes fédéraux de portée internationale, le droit d'intervention est aussi souhaité et nécessaire – et pas seulement en termes de politique des migrations, au sens étroit.

Du droit d'intervention et de participation, tout le monde tire profit.

Car la citoyenneté est un processus par lequel les résidents qui n'ont pas la nationalité suisse font un pas vers la chose publique et participent ainsi activement à la vie sociale et politique. La citoyenneté est une forme de participation par laquelle des compétences, des capacités, restées peut-être cachées jusque-là, peuvent se manifester. Des compétences que les migrants ont apportées de leur pays d'origine, mais qui se sont enrichies aussi des capacités acquises dans le pays même, «chez nous», c'est-à-dire des compétences professionnelles, politiques, culturelles. A quoi s'ajoutent les dons et talents personnels de chacun. Le tout constitue de nouvelles capacités, nées à la jointure entre le vécu importé et les expériences faites en Suisse. Ces capacités résultent d'un processus d'apprentissage, que chacun de nous doit faire quand il se retrouve dans un environnement différent, étranger.

Ainsi conçue, la citoyenneté peut devenir une expérience de participation démocratique, telle que peut l'offrir un pays pluraliste, ouvert sur le monde. C'est encore et surtout faire l'expérience d'une **appartenance**. Celle-ci ne doit pas découler d'une attitude paternaliste

des «bien-pensants» mais de la conviction qu'il est juste que les intéressés, les personnes concernées, aient droit à la parole. Il s'agit aussi de pouvoir faire l'expérience de la **codécision**, quand elle est utile à l'affaire, parce qu'il est bon et judicieux qu'un très grand nombre de gens s'impliquent sur un très grand nombre de points de vue, et en particulier parce que le droit d'être entendu, en qualité de personne soumise à des décisions et à des processus, ressortit à un domaine central de la démocratie. C'est ainsi que se créent des processus d'apprentissage, qui peuvent conduire à de nouvelles modalités relationnelles entre la société majoritaire et les immigrés – à tout le moins à cette prise de conscience que la démocratie repose toujours, certes, sur des conditions de majorité réalisées formellement, mais qu'elle n'est pas viable si elle n'est pas imprégnée d'un esprit de respect des minorités, et du sens de la justice.

Là où des hommes d'horizons culturels et sociaux différents entament la discussion, il est inévitable que se produisent des conflits et que les débats prennent parfois une tournure violente. Mais ils sont maîtrisables si les participants se réfèrent aux vertus démocratiques. A telle enseigne que la citoyenneté est aussi un lieu d'enseignement de la démocratie – pour ceux qui croyaient tout savoir d'elle, et pour les autres, qui s'initient peut-être à la participation démocratique.

Enfin et surtout:

La démocratie s'exerce en public, c'est pourquoi la citoyenneté représente aussi une chance de se rendre visible, de se manifester.

Quand, lors des manifestations de quartier, ce ne sont pas seulement les autochtones qui monopolisent la parole, mais que les immigrés peuvent aussi faire valoir leur opinion; quand, lors de débats radio- ou télédiffusés, ce ne sont pas seulement les experts du cru qui s'expriment, mais aussi ceux qui ont acquis leur savoir ailleurs, alors l'image de la Suisse telle qu'elle existe réellement se modifie aussi dans l'opinion publique. C'est une Suisse devenue depuis longtemps un pays aux multiples visages, avec de nombreux traits nouveaux et – il faut l'admettre – beaucoup de nouvelles idées.

7 Bibliographie

BALIBAR, Etienne (1992). Les frontières de la démocratie. Paris: La Découverte.

BAUMAN, Zygmunt (2001). Gemeinschaften. Auf der Suche nach Sicherheit in einer bedrohlichen Welt. Frankfurt/M: Suhrkamp Verlag.

BOURDIEU, Pierre (1979). La distinction, critique sociale du jugement. Paris: Minuit.

ERDHEIM, Mario (1982). Die gesellschaftliche Produktion von Unbewusstheit: Eine Einführung in den ethnopschoanalytischen Prozess. Frankfurt/M: Suhrkamp Verlag.

FOUCAULT, Michel (1969). L'Archéologie du savoir. Paris: Gallimard.

HÄUSSERMANN, Hartmut (2005). Migranten und Urbanität, in: Gianni D'Amato, Brigitta Gerber (éd.), Herausforderung Integration, Städtische Migrationspolitik in der Schweiz und in Europa, Zürich: Seismo, S. 133–142.

HOBBSBAWM, Eric (1992). Nations et nationalismes depuis 1780: programmes, mythe et réalité. Paris: Gallimard.

HÖFFE, Otfried (2001). Aristoteles: Politik. Berlin: Akademie Verlag.

HÖFFE, Otfried (2004). Wirtschaftsbürger, Staatsbürger, Weltbürger – Politische Ethik im Zeitalter der Globalisierung. München: C.H. Beck.

KÜBLER, Daniel, Brigitte Schwab, Dominique Joye, Michel Bessant (2002). La métropole et le politique: identité, services urbains et citoyenneté dans quatre agglomérations en Suisse. Lausanne: EPFL-LASUR, no 3.

KURY, Patrick (2003). Über Fremde reden. Überfremdungsdiskurs und Ausgrenzung in der Schweiz 1900–1945. Zürich: Chronos.

MATTHEY, Laurent et Béatrice Steiner (2009). Nous, moi – les autres. Les associations de migrants et la formation de l'identité: une approche internaliste. Berne: CFM.

PETERS, Bernhard (1993). Die Integration moderner Gesellschaften. Frankfurt/M: Suhrkamp Verlag.

REED-DANAHAY, Deborah, Caroline B. Brettell (2008). Citizenship, Political Engagement and Belonging: Immigrants in Europe and in the United States. London: Rutgers University Press.

SEN, Amartya (2006). Die Identitätsfalle, Warum es keinen Krieg der Kulturen gibt. München: C.H. Beck.

SENNETT, Richard (1998). Der flexible Mensch: die Kultur des neuen Kapitalismus. Berlin: Siedler.

STUDER, Brigitte, Gérald Arlettaz, Regula, Argast (2007). Das Schweizer Bürgerrecht. Zürich: Verlag Neue Zürcher Zeitung.

WODAK, Ruth, Rudolf de Cillia et al. (1998). Zur diskursiven Konstruktion nationaler Identität. Frankfurt/M: Suhrkamp Verlag.

